



Paris, le 30 janvier 2012

Devenir du Réseau Scientifique et Technique :

FORCE OUVRIÈRE ne signe pas le protocole sur le CEREMA !

Le protocole d'accord sur le CEREMA, qui n'est qu'un engagement moral et ne crée pas de droits (aux dires mêmes du cabinet ministériel) a pour objet essentiel le futur statut pour les CETE et les STC (SETRA-CETMEF-CERTU). A tel point que de nombreux amendements ont été acceptés par l'administration ... sauf en ce qui concerne le statut. Ainsi, les choses sont claires : le choix du statut est bel et bien l'essentiel du protocole d'accord et non une question annexe !

Pourtant, le RST méritait autre chose : une ambition, une stratégie, un confortement des missions et des moyens, une réelle préservation des effectifs (et non pas un simple moratoire sur deux ans), une véritable ouverture aux collectivités à la fois sur la gouvernance que sur l'accès aux prestations ...

Le protocole tel qu'il a été soumis à la signature des organisations syndicales :

- porte en lui les prémices de fermetures de sites et donc de mobilités « orientées » (euphémisme pour « forcées »),
- n'apporte aucune garantie sur l'ingénierie,
- implique un risque juridique : baisse des prestations pour les collectivités territoriales ou mise en concurrence pour répondre aux commandes de l'État !
- dissout l'expertise des Services Techniques Centraux,
- ponctionne les effectifs des fonctions supports des administrations centrales, des DREAL et des DDT (après les avoir mutualisées ...),
- entraînera une gestion autonome du personnel et du recrutement par l'établissement,
- renforce le rôle des préfets qui seront délégués territoriaux (grande victoire de passer des DREAL aux Préfets !)

Alors pourquoi signer ?

- Pour protéger les effectifs de l'établissement (?) ... au moment où la RGPP a été étendue aux établissements publics ! L'administration ne cache pas sa volonté de continuer les baisses après un moratoire de deux ans, qui ne l'engage d'ailleurs pas.
- Par dogmatisme ? Parce qu'on considère que les établissements publics c'est "tendance" ?
- Pour faire partie d'un comité de suivi ? Pour pouvoir discuter pendant des heures du nouveau nom à donner à l'établissement ? Pour se lamenter sur la fermeture des sites ?

NON ! FORCE OUVRIÈRE, première organisation syndicale de ce groupement, agit !

FORCE OUVRIÈRE a forcé l'administration à concerter avec elle sur le dossier VNF en dehors du comité de suivi.

Et FORCE OUVRIÈRE continuera à s'engager à défendre les agents et le service public sans se fourvoyer dans la signature de protocoles alibis...